

Comment financer un bilan de compétences ?

Le principal moyen de financer votre Bilan de compétences est votre Compte Personnel de Formation (CPF). Rendez-vous sur le site www.moncompteformation.gouv.fr pour consulter vos droits puis faire la demande de financement.

La procédure est très simple. Le seul pré-requis est d'utiliser votre Identité numérique pour vous connecter à votre CPF. Cela permet l'achat des prestations de formation ou bilan en toute sécurité.

Vous n'avez pas encore créée votre identité numérique ? C'est par ici : www.lidentitenumérique.laposte.fr/

En savoir plus sur le CPF

Attention : à compter du 2 mai 2024, un reste à charge d'une valeur de 100 € est applicable aux salariés qui utilisent leur CPF pour financer leur bilan (ou toute autre formation).

Si votre CPF ne vous permet pas de financer votre bilan, ou seulement en partie, d'autres sources de financement existent selon votre situation et votre statut.

1. Vous êtes demandeur d'emploi :

- Mobilisation des aides France Travail, notamment l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) - prenez contact avec votre conseiller France Travail !
- Auto-financement

2. Vous êtes salarié du secteur privé :

- Plan de Développement des Compétences de l'entreprise (demande à faire à l'employeur)
- Dans le cadre d'un congé de reclassement (suite à licenciement économique)
- Auto-financement

3. Vous êtes agent de la Fonction publique :

- Plan de formation de l'Administration employeur (demande à faire auprès de la collectivité employeur)
- Auto-financement
- Pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière : Congé bilan financé par l'ANFH

4. Vous êtes indépendant :

- Demande de financement auprès de l'OPCO
- Auto-financement

L'Entretien Découverte (gratuit et sans engagement) permet d'échanger et de vous orienter au mieux sur les dispositifs de financement adaptés à votre situation.